



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 08/06/2023

Votre annonce n°**23-74537** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **35, 44**
Annonce No **23-74537**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Dinard, 47 Boulevard Féart - BP 90136, Point(s) de contact : Service Commande Publique, 35801, Dinard, F, Téléphone : (+33) 2 99 16 00 00, Courriel : pascale.bannier@ville-dinard.fr, Fax : (+33) 2 99 46 80 09, Code NUTS : FRH03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Adresse du profil acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<https://www.megalis.bretagne.bzh>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours architectural de maîtrise d'œuvre pour la construction des serres et bâtiments techniques de la Commune

Numéro de référence : 2023-69

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre, Serre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71500000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 44211500

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Le présent marché porte sur la construction de serres et bâtiments techniques. Ce concours est un concours sur esquisse. La mission confiée au maître d'œuvre sera une mission de base dont le détail figure sur le règlement des du concours.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 2 660 000 euros HT. Le futur site d'implantation est celui de l'ancien service voirie sur des parcelles totalisant 10 125 mètres carrés. Ce coût es calculé sur la base de la construction d'une surface utile de 860 mètres carrés de bâtiment, 2 400 mètres carrés de serres et tunnels et 2 800 mètres carrés de VRD environ et comprendra tous les travaux d'évolution du hangar, les constructions nécessaires aux réseaux et autre VRD ainsi que tous les équipements nécessaires au fonctionnement de l'installation et décrits au programme et la décoration intérieure. Les Élus souhaitent renouer avec la production florale in situ (30 000 plants maximum) en orientant progressivement la production vers les vivaces. Le service des espaces verts assure l'entretien et la gestion de 65 hectares d'espaces verts. Il est composé d'une équipe d'environ 32 à 38 personnes selon la saison. L'emploi de matériaux bio sourcés sera également de nature à ancrer ce projet dans une démarche vertueuse et économe de la collectivité. L'exigence d'exemplarité en matière de fonctionnement et de performance énergétique et décarbonée est clairement attendue. L'emploi de matériaux bio sourcés sera également de nature à ancrer ce projet dans une démarche vertueuse et économe de la collectivité. L'exigence d'exemplarité en matière de fonctionnement et de performance énergétique et décarbonée est clairement attendue.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :
Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre, Serre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Critères de sélection des participants :

Le concours s'adresse aux candidats remplissant les conditions de participations définies ci-dessous, en termes d'organisation, de capacités juridique, technique, professionnelle, économique et financière. Les candidats peuvent répondre à titre individuel ou sous la forme d'un groupement d'entreprises. En application de l'article R. 2142-21 du CCP, un candidat ne peut se présenter en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un ou plusieurs groupements. Conformément à l'article R. 2142-25 du CCP, en cas de candidature présentée sous la forme d'un groupement, l'appréciation des capacités est globale. Ne peuvent être admises ni à concourir ni à participer aux missions de maîtrise d'œuvre, les personnes ayant pris part à l'organisation du concours ou à l'élaboration du programme, ainsi que leurs associés ou leurs salariés ou de manière plus générale toute personne susceptible d'être en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et conformément à l'article L. 2141-10 du CCP. En application de l'article R. 2142-21 du CCP, un membre d'un groupement, autre que le mandataire, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements, sauf s'il s'agit d'un architecte. Dans ce cadre, les bureaux d'études spécialisés dans le domaine des serres ne pourront pas présenter plus de deux candidatures. Ces conditions limitatives ne s'appliquent pas aux sous-traitants.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Le candidat réunira impérativement les compétences suivantes : Architecture technique (structure, fluides) Conception de serres horticoles / Génie bioclimatique agricole Économie de la construction Thermicien Structure Énergie / Fluides / Environnement / HQE (cf. art 6.5.2 du règlement du concours)

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les projets des participants seront classés par le jury selon les critères d'évaluation énoncés par ordre d'importance et détaillés ci-dessous : - La qualité architecturale du projet et de la pertinence de la réponse au programme appréciée selon les éléments suivants : • Organisation fonctionnelle et technique des aménagements proposés : appréciée au regard des matériaux employés, de la desserte spatiale des flux et aménagements intérieurs et extérieurs (espaces personnel, bâtiments de stockage...) dans le respect du cahier des charges ; • Solutions techniques privilégiées sur le plan environnemental : - concernant la performance énergétique : panneaux photovoltaïques, chauffage et performances attendues ; - concernant la qualité des matériaux. • Insertion dans le site - La compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : appréciée au regard de l'approche financière présentée par le participant, ainsi que la part des investissements destinés à minimiser les coûts ultérieurs d'exploitation / maintenance induits.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

12 juillet 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Chaque concurrent admis à concourir et ayant remis un projet conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de 15 000 euros HT. (maximum 3)

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Le montant de la prime est fixé à 15 000 euros HT. Elle est versée par l'acheteur aux participants sur proposition du jury. Les participants peuvent faire parvenir leur demande de paiement dès qu'ils sont informés par l'acheteur des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours. Le règlement de la prime s'effectue sur facture émise par le participant et déposée sur le portail public de facturation. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours. Si le jury ne s'est pas réuni dans les 3 mois suivant la remise des prestations, un acompte de 50 % de la valeur de la prime sera versé aux participants. La prime peut être réduite si les prestations requises de niveau esquisse ne sont pas conformes.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. la composition des membres du Jury figure dans le règlement du concours

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Critères de sélection des candidatures : Critère 1 : Pertinence de la composition de l'équipe, appréciée notamment au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés. En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Critère 2 : Pertinence des références fournies en matière de développement durable et de maîtrise de l'énergie. Critère 3 : Pertinence des références fournies en terme de qualité architecturale et d'insertion paysagère. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences et des expériences, et le Powerpoint de présentation des références

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - CS 44416, 35044, RENNES, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 23 21 28 29, Adresse internet : <http://rennes.tribunaladministratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Service du Greffe du tribunal administratif / Tribunal judiciaire, Hôtel de Bizien - 3 contour de la Motte - CS 44416, 35044, RENNES, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunaladministratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

8 juin 2023

Éléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES_PUBLIQUES**

Classe de profil : Commune

Siret : 21350093700015


Libellé de la facture : COMMUNE DE DINARD Service comptabilité 47 boulevard Féart BP 90136, F-35801 Dinard Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 12 juillet 2023

Objet de l'avis : Concours architectural de maîtrise d'oeuvre pour la construction des serres et bâtiments techniques de la commune

Nom de l'organisme : Commune de Dinard

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 



ACCR4416637



> Informations légales